



# COMPTRE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 21 septembre 2020 à 20h

**PRESENTS** : Mme Marie-Paule BAY, MM Eric MISSILLIER, Cyrille MOIRANT, délégués titulaires  
M. Bruno MEILLE (pouvoir de M. Anthony TROMBERT), Mme Marielle TILLOLOY, délégués suppléants

Approbation du compte rendu de la réunion du Comité syndical du 29 juin 2020

## **1. Tarifs des redevances d'accès aux pistes de ski de fond**

Monsieur le Président indique que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire des communes ayant donné compétence au syndicat intercommunal pour la création et la gestion des pistes de ski de fond a été instituée par délibération du comité syndical du 21 janvier 2013 conformément aux articles 81 et 83 de la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 5211-25 du C.G.C.T.

Il rappelle également la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Général en application des articles L342-27, L342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordic, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et des décisions des Assemblées Générales de la Fédération Régionale « Rhône-Alpes Nordique » et de Nordic France, Monsieur le Président propose au conseil syndical d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2020/2021.

| TITRE D'ACCES  | Tarif normal | Tarif prévente |
|--|--------------|----------------|
| Nordic Pass National Adulte                          | 210,00€      | 180,00€        |
| Nordic Pass National Jeune                           | 70,00€       | 60,00€         |
| Nordic Pass Rhône Alpes Adulte                       | 155,00€      | 140,00€        |
| Nordic Pass Rhône Alpes Jeune                        | 48,00€       | 43,00€         |
| Nordic Pass 74 Adulte                                | 122,00€      | 99,00€         |
| Nordic Pass 74 Jeune                                 | 42,00€       | 35,00€         |
| Nordic Pass Agy Adulte                               | 67,00€       | 57,00€         |
| Nordic Pass Agy Jeune                                | 32,00€       | 28,00€         |
| Nordic Pass Agy Scolaires                            | 15,50€       |                |
| Nordic Pass Hebdo Agy Adulte                         | 39,00€       |                |
| Nordic Pass Hebdo Agy Jeune                          | 21,50€       |                |
| Nordic Pass 3J AGY Adulte                            | 20,00€       |                |
| Nordic Pass 3J AGY Jeune                             | 11,00€       |                |
| Redevance journalière Agy Adulte                     | 8,00€        |                |
| Redevance journalière Agy Jeune                      | 4,50€        |                |
| Redevance journalière ½ tarif Adulte (RSF/Aoste)     | 4,00€        |                |
| Redevance journalière ouverture partielle AGY Adulte | 5,20€        |                |
| Redevance journalière groupe (>10) AGY Adulte        | 7,20€        |                |
| Redevance journalière Scolaire – 1° degré            | 3,70€        |                |
| Redevance journalière Lycée                          | 6,00€        |                |
| Redevance journalière Classe de neige/colo           | 4,10€        |                |

*\*Les tarifs prévente sont consentis du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 15 novembre 2020*

### **Supports RFID rechargeables**

Le prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1€.

### **Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison**

Concernant le Nordic Pass site saison adulte et jeune : le domaine nordique a la possibilité soit de vendre au tarif normal toute la saison (période de prévente comprise) soit de fixer un tarif prévente et un tarif normal (écart conseillé de 12%).

**OFFRE FAMILLE** : Lors de l'achat, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, régionaux, nationaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

### **Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »**

L'achat d'un Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur un forfait séance acheté en Suisse Romande et dans le Val d'Aoste.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

### **Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass Alpes du Nord »**

**Le Nordic Pass Alpes du Nord est valable sur l'ensemble des sites des départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie.**

Conformément aux décisions prises par la Fédération Régionale Rhône-Alpes Nordique, les domaines agréés par l'association départementale Haute-Savoie Nordique pourront proposer à la vente les Nordic Pass Alpes du Nord adultes et jeunes selon les modalités de vente et de gestion suivantes :

#### **Cotisation à la Fédération Régionale**

La fédération prélève chaque année un pourcentage du prix de vente, dont le montant est décidé lors de son assemblée générale, à l'issue de la saison.

#### **CARTE PASS REGION**

Lors de la présentation sur le domaine nordique d'une carte « Pass Région » (anciennement « carte M'ra », remise gratuitement par la Région aux jeunes âgés de **16 à 25 ans**, le détenteur de cette carte se verra proposé un Nordic Pass Alpes du Nord au tarif de 48 € (tarif jeune) au lieu du tarif adulte.

### **Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »**

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

### **Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes**

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en ristournera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordique du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

### **Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles**

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit.

### **Nordic Pass Scolaire**

Un enfant bénéficiant d'un Nordic Pass Scolaire peut revenir skier gratuitement pendant tout l'hiver sur le domaine nordique où il est venu avec son école.

### **Invitation Famille**

Chaque enfant pratiquant le ski scolaire (avec un accès journée ou un Nordic Pass Scolaire) reçoit une « invitation famille » qui donne droit (offre de base) à 1 accès aux pistes gratuit pour les frères et sœurs de l'enfant bénéficiant d'un Nordic Pass scolaire et 1 accès aux pistes demi-tarif pour les parents. Les domaines nordiques peuvent ajouter des prestations supplémentaires à cette offre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré APPROUVE les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2020/2021.

## **2. Questions diverses - Informations**

M. le Président rappelle la nécessité de prévoir le remplacement du scooter des neiges compte tenu de son ancienneté et de son état mécanique.

La question se pose de recourir soit à une acquisition soit à une location saisonnière. Des devis ont été reçus et de nouveaux vont être demandés afin de poursuivre la réflexion l'option à retenir et sur les modalités de financement.

La séance est levée à 20h45

Monsieur le Président

Eric MISSILLIER

